

# NOUVION SUR MEUSE

SEANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU  
28 OCTOBRE 2021



# SEANCE ORDINAIRE du 28 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, et le 28 octobre à 18h30, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances.

**PRESENTS** : M.M. CLAUDE Jean-Luc - POIROT Jean-Paul - CROIZIER Patrick - LOUSTE Gérard - SIKORZINSKI Michel - LONGUET Patrick - SACRE Didier - LECRONT Philippe - PAQUIS Renaud.

Mmes PELTIEZ Valérie - LEPAGE Annie - TRASSART Alexandra - NIVLET Nadine - ROGET Nathalie - GODART Corinne - VAUTIER Catthy.

**EXCUSES** : Mmes REMACLY Agnès, DEMART Alice et M. DIDIER Arnaud, absents excusés. Mme REMACLY Agnès et M. DIDIER Arnaud avaient donné pouvoir écrit à M. SIKORZINSKI Michel et M. PAQUIS Renaud de voter en leur nom toutes décisions ou délibérations qui viendraient à être prises au cours de la séance.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. CROIZIER Patrick.

Après approbation du compte-rendu de la dernière séance, l'ordre du jour est abordé.

## SEDAN-CHARLEVILLE : RECOMPENSES AUX ATHLETES

Le conseil,

Selon une tradition maintenant bien établie.

\*\* Décide d'attribuer à chaque participant novionnais ou membre d'une association locale de Novion qui s'est engagé dans l'épreuve pédestre du Sedan-Charleville et l'a terminée, une prime d'un montant de 25,00 € pour les novionnais et 15 € pour les extérieurs sous forme d'un bon d'achat à prendre chez un commerçant de leur choix. (Voir liste des participants ci-après).

1	Mme ARBONVILLE Julie	08440 Vivier au Court	15,00 €
2	M. ARBONVILLE Arnaud	08440 Vivier au Court	15,00 €
3	M. BOURDINIÈRE Aurélien	08000 Charleville-Mézières	15,00 €
4	M. CHOISY Philippe	08110 Escombres et le Chesnois	15,00 €
5	Mme CHOPINEAUX Audrey	08350 Donchery	15,00 €
6	M. DOUCET Nicolas	08160 Nouvion sur Meuse	25,00 €
7	Mme DUFRENOIS-BOURGAIN Virginie	08000 Charleville-Mézières	15,00 €
8	M. FONDIMARE Frédéric	08450 La Neuville à Maire	15,00 €
9	Mme GRESSIER Virginie	08160 Nouvion sur Meuse	25,00 €
10	M. GRESSIER Yoann	08160 Nouvion sur Meuse	25,00 €
11	M. GUEPE Olivier	08440 Lumes	15,00 €
12	M. GUILLIER Gérard	08160 Nouvion sur Meuse	25,00 €
13	Mme HARDY Jennifer	08460 Saint Marcel	15,00 €
14	Mme HOUSSIAUX Angèle	08000 Les Ayvelles	15,00 €
15	M. LECRONT Philippe	08160 Nouvion sur Meuse	25,00 €
16	M. LEHUGEUR Stéven	08160 Nouvion sur Meuse	25,00 €
17	M. MATHIEU Lionel	08160 Nouvion sur Meuse	25,00 €
18	M. MENSER Frédéric	08160 Boulzicourt	15,00 €
19	Mme MOREL Magaly	08150 Sormonne	15,00 €
20	M. MUSZALSKI Laurent	08160 Etrépigny	15,00 €
21	M. NICOLAY Teddy	08160 Flize	15,00 €
22	Mme NICOLAY Christelle	08160 Flize	15,00 €
23	M. PELTIEZ Jacques	08160 Nouvion sur Meuse	25,00 €
24	Mme RODRIGUEZ Perrine	08430 Raillicourt	15,00 €
25	M. RODRIGUEZ Sébastien	08430 Raillicourt	15,00 €
26	M. ROSSBACH Thomas-Olivier	08000 Charleville-Mézières	15,00 €
27	M. STROZIK Patrick	08160 Etrépigny	15,00 €
28	M. THIERY Cédric	08160 Nouvion sur Meuse	25,00 €
29	M. THIRY Nicolas	08430 Launois sur Vence	15,00 €
30	Mme THOME Fanny	08000 Charleville-Mézières	15,00 €
31	M. VIERS Maxime	08160 Nouvion sur Meuse	25,00 €
		TOTAL	565,00 €

**Présents au moment du vote ou représentés : 18.**

**Contre : 0.**

**Abstention : 0.**

**Pour : 18.**

## PALMARES POUR EMBELISSEMENT/FLEURISSEMENT 2021

Le conseil,

Après avoir pris connaissance de la liste des lauréats du concours pour l'embellissement et le fleurissement organisé par la municipalité.

\*\* Décide d'attribuer à chacun d'entre eux un bon d'achat à prendre chez un commerçant de leur choix. La liste ci-après ayant pour objet de déterminer le détail des montants à attribuer.

1	M. et Mme ALLAIN Stéphane	13 rue des Lilas 08160 NOUVION SUR MEUSE	30,00 €
2	M. et Mme AMBERT Guy	25 rue des Jonquilles 08160 NOUVION SUR MEUSE	30,00 €
3	M. et Mme ARNOULD - REMY Cyril	11 rue des Martyrs de la Résistance 08160 NOUVION SUR MEUSE	30,00 €
4	Mme AVELANGE Anita	1 Résidence Haye La Dame 08160 NOUVION SUR MEUSE	20,00 €
5	M. et Mme BARREAU Jean-Claude	2 rue Jean Meslier 08160 NOUVION SUR MEUSE	30,00 €
6	M. et Mme BASTOGNE Patrick	1 bis rue Carnot 08160 NOUVION SUR MEUSE	30,00 €
7	M. et Mme BLAIN-GILBIN Renaud	47 rue Henri Barbusse 08160 NOUVION SUR MEUSE	30,00 €
8	M. et Mme BOBET Pascal	23 rue de Nancy 08160 NOUVION SUR MEUSE	20,00 €
9	M. et Mme CASTILLON-BAUDRILLARD Gilbert	3 rue des Martyrs de la Résistance 08160 NOUVION SUR MEUSE	30,00 €
10	M. CHALAND Eric	7 rue Marcel Picot 08000 VILLERS-SEMEUSE	20,00 €
11	Mme COLIN Nadine	35 rue des Martyrs de la Résistance 08160 NOUVION SUR MEUSE	30,00 €
12	M. et Mme DAMOISEAU Michel	3 A place Armand Malaise 08160 NOUVION SUR MEUSE	30,00 €
13	Mme DAMOISEAU Nadine	25 rue de Nancy 08160 NOUVION SUR MEUSE	30,00 €
14	M. DUBOIS Christian	7 B rue de l'Espérance 08160 NOUVION SUR MEUSE	20,00 €
15	Mme EVRARD Micheline	12 B rue Gilbert Méon 08160 NOUVION SUR MEUSE	20,00 €
16	M. et Mme FERRON Thierry	21 rue de Friedrichroda 08160 NOUVION SUR MEUSE	30,00 €
17	Mme GÉRARD Geneviève	10 rue Arthur Rimbaud 08160 NOUVION SUR MEUSE	30,00 €
18	M. et Mme GIBOUT Fabien	23 rue de Friedrichroda 08160 NOUVION SUR MEUSE	30,00 €
19	M. et Mme HUBEAU Denis	17 rue de Friedrichroda 08160 NOUVION SUR MEUSE	30,00 €

20	M. JEANNOT Hubert	2 rue du Muguet 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES	20,00 €
21	Mme LAURENT Denise	18 rue de Nancy 08160 NOUVION SUR MEUSE	30,00 €
22	M. et Mme LEFEBVRE Marc	2 Bis route du Triage 08160 NOUVION SUR MEUSE	30,00 €
23	Mme LEPAGE Lucette	2 Résidence Haye La Dame 08160 NOUVION SUR MEUSE	20,00 €
24	M. et Mme MAGNÉE Francis	36 rue des Jonquilles 08160 NOUVION SUR MEUSE	30,00 €
25	M. et Mme MARTHE Jean-François	5 Le Buvinet 08160 NOUVION SUR MEUSE	30,00 €
26	Mme MICHOTTE Émilie	2 impasse Charles Peguy 08160 NOUVION SUR MEUSE	30,00 €
27	M. ORIO Donatien	11 rue de la Pierreuse 08110 MESSINCOURT	20,00 €
28	M. PERDREAU Gérôme	6 B place Maurice Thorez 08440 VIVIER AU COURT	20,00 €
29	M. et Mme PEUCHERET Jean-Claude	1 rue Jean Rogissart 08160 NOUVION SUR MEUSE	30,00 €
30	M. PIETREMENT Marc	36 rue Robert Bruxelles 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES	20,00 €
21	M. et Mme PILLIERE Daniel	5 B place Armand Malaise 08160 NOUVION SUR MEUSE	30,00 €
32	M. et Mme PONSIGNON Yves	12 rue Jean Rogissart 08160 NOUVION SUR MEUSE	30,00 €
33	M. et Mme THIERY Bernard	53 rue Henri Barbusse 08160 NOUVION SUR MEUSE	30,00 €
34	Mme THIERY Céline	1 Bis rue Paul Vaillant Couturier 08160 NOUVION SUR MEUSE	30,00 €
35	M. TINTINGER Gérard	1 chemin de Sutiaux - Appt 92 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES	20,00 €
36	Mme TRASSART Bernadette	16 rue Étienne Dolet 08160 NOUVION SUR MEUSE	30,00 €
37	M. VENGIERDEGOM Jean-Pierre	11 rue des Castors - Appt 5 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES	20,00 €
		TOTAL	990,00 €

**Présents au moment du vote ou représentés : 18.**

**Contre : 0.**

**Abstention : 0.**

**Pour : 18.**

## SUBVENTION AU LOTISSEMENT ESPACE MICHEL GILLET

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune doit verser au lotissement Espace Michel Gillet une subvention de fonctionnement pour régulariser le déficit entre le coût de production et la vente des terrains.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**\*\* Décide de verser une subvention de 18 528,78 € au lotissement Espace Michel Gillet pour régulariser le déficit entre le coût de production et la vente des terrains.**

**Présents au moment du vote ou représentés : 18.**

**Contre : 0.**

**Abstention : 0.**

**Pour : 18.**

## AMENAGEMENT D'UN LOGEMENT POUR PERSONNE A MOBILITE REDUITE DANS L'ANCIEN BUREAU DE POSTE : PLAN DE FINANCEMENT ET SOLLICITATION DES FINANCEURS

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant le projet d'aménagement d'un logement pour personne à mobilité réduite dans l'ancien bureau de poste de Nouvion sur Meuse.

Considérant que le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 110 000,00€ HT soit 121 000,00 € TTC (travaux, maîtrise d'œuvre, frais annexes ....).

**\*\* Approuve le projet d'aménagement d'un logement pour personne à mobilité réduite dans l'ancien bureau de poste.**

**\*\* Valide le montant prévisionnel de l'opération estimé à 110 000,00€ HT soit 121 000,00 € TTC**

**\*\* Sollicite des financeurs (l'Etat au travers de la DETR, le Conseil Régional Grand Est et la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole) une aide financière d'un montant aussi élevé que possible.**

**\*\* Valide le plan de financement ci-dessous :**

- Etat (DETR) : 33 000,00 €
- Conseil Régional Grand Est : 3 000,00 €
- Ardenne Métropole : 15 000,00 €
- Autofinancement communal : 70 000,00 €

Total de l'opération : 110 000,00 € HT soit 121 000,00 € TTC

**\*\* Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

**Présents au moment du vote ou représentés : 18.**

**Contre : 0.**

**Abstention : 0.**

**Pour : 18.**

## ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Le conseil, après discussion, à l'unanimité

**\*\*** Attribue la subvention suivante :

⇒ USCN Section Athlétisme (Halloween) : 250,00 €

**Présents au moment du vote ou représentés : 18.**

**Contre : 0.**

**Abstention : 0.**

**Pour : 18.**

## DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Le Conseil Municipal décide de procéder à la décision budgétaire modificative suivante :

### Section de fonctionnement - Dépenses :

Article 6574 : - 500,00 €

Article 6817 : + 500,00 €

**Présents au moment du vote ou représentés : 18.**

**Contre : 0.**

**Abstention : 0.**

**Pour : 18.**

## COMPTABILISATION DES DEPRECIATIONS DE CREANCES

Le Maire expose au conseil municipal que dès lors que la valeur probable de recouvrement d'une créance devient inférieure à sa valeur nette comptable, il est indispensable de constituer une provision et demande au conseil de bien vouloir adopter le principe de comptabilisation des dépréciations de créances dont la liste est jointe en annexe.

Cette liste recense les créances prises en charge depuis plus de deux ans non encore recouvrées à ce jour et enregistrées sur un compte de créances douteuses et/ou contentieuses.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et avoir délibéré :

**\*\*** Le conseil adopte le principe de comptabilisation des dépréciations de créances répertoriées sur la liste jointe pour un montant de 415,71 € et autorise Monsieur le Maire à imputer cette dépense à l'article 6817 (Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants).

**Présents au moment du vote ou représentés : 18.**

**Contre : 0.**

**Abstention : 0.**

**Pour : 18.**

## CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

- que pour les besoins du service et pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, il est nécessaire de créer un emploi non permanent d'Adjoint Technique.
- qu'il est nécessaire, pour les besoins du service, de recruter un agent non titulaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

\*\* Décide de créer un emploi non permanent d'Adjoint Technique, d'une durée hebdomadaire de 16/35<sup>ème</sup>, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 30 juin 2023 pour un accroissement temporaire d'activité.

\*\* Précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2022.

\*\* Décide de recruter à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 un agent non titulaire par contrat à durée déterminée sur l'emploi créé. Le contrat ne pourra être conclu que pour une durée maximale de douze mois.

***Présents au moment du vote ou représentés : 18.***

***Contre : 0.***

***Abstention : 0.***

***Pour : 18.***